

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.

Mr Luc DEVERRE est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Janvier 2019, l'ordre du jour est examiné.

-----

**Reprise des résultats 2018** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la reprise des résultats du budget précédent qui font apparaître des excédents d'investissement de 158 356 € et un report d'excédent de fonctionnement de 1 067 762 €.

**Taux des contributions directes** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux qui restent à 13.82 % pour la taxe d'habitation, à 17.65 % pour le foncier bâti et 78.97 % pour le foncier non bâti.

**Budget primitif 2019** : le conseil municipal a adopté le budget primitif 2019 par 28 voix pour et 5 abstentions. La section de fonctionnement s'équilibre à 10 108 460 €, soit une baisse d'un million dû à un report moins important. Les dépenses de personnel ont été maîtrisées et seules les charges à caractère général augmentent essentiellement en raison des différentes maintenances à effectuer sur les bâtiments. Le volume des subventions aux associations est maintenu au niveau de l'année dernière. Les recettes fiscales progressent de 2 % sans augmentation des taux. Les dotations continuent de baisser.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire, la section d'investissement comprend les dépenses suivantes :

- bâtiments :	1 119 300 €
- sports :	174 500 €
- matériel :	703 940 €
- acquisitions foncières :	195 500 €
- dépenses imprévues :	50 000 €
- remboursement du capital de la dette :	782 500 €
- attributions de compensation d'investis - sement à Clermont Auvergne Métropole	111 344 €

La section d'investissement s'équilibrera avec :

- l'excédent de la section de fonctionnement :	1 622 839 €
- des dotations (dont le FCTVA) :	140 000 €
- des subventions :	208 490 €
- un emprunt d'équilibre :	370 000 €
- des cessions de patrimoine :	659 000 €

**Subventions aux associations 2019** : le conseil municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

DELEGATIONS	MONTANT GLOBAL	VOTE
Affaires scolaires	2 361 €	Unanimité
Affaires sociales	5 665 €	Unanimité
Sports	103 300 €	32 voix pour 1 conseiller n'a pas pris part au vote
Envie	2 500 €	Unanimité
Culture	47 750 €	32 voix pour 1 conseiller n'a pas pris part au vote
Action sociale de la Commune	31 000 €	Unanimité

Enfance et jeunesse	150 €	Unanimité
TOTAL	192 726 €	

**Actualisation des tarifs du cimetière :** le conseil municipal, par 26 voix pour et 7 contre a modifié les tarifs du cimetière selon les modalités suivantes :

Désignation	Unité	Prix unitaire depuis 2012	Propositions 2019
-------------	-------	---------------------------	-------------------

### **CIMETIÈRE**

Concession cimetière simple	U	310 € (50 ans)	310€ (30ans)
Concession cimetière double	U	620 € (50 ans)	620€ (30 ans)

### **ESPACE CINÉRAIRE**

1. COLUMBARIUM				
		Prix unitaire depuis 2012	Propositions 2019	
			Case avec Capacité 1 à 2 urnes	Case avec Capacité 3 à 4 urnes
15 ans	U	210 €	210 €	420 €
30 ans	U	420 €	420 €	840 €
2. CAVURNES				
15 ans	U	Il n'y avait pas de tarif 15 ans	210 €	
30 ans	U	450 €	420 €	

**Règlements d'utilisation du Galion :** le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'augmenter les cautions et pénalités :

CAUTIONS		
Libellé	Tarif actuel	Propositions 2019
Chèque de réservation déposé sous 8 jours (pour bloquer la réservation)	800 €	800 €
Caution matériel (pour l'état des lieux)	750 €	1 500 €
Caution ménage	200 €	500 €
Caution location conforme à l'utilisation demandée	0€	1 800 €

PENALITÉS		
LIBELLÉ	Montant de la pénalité	
	Tarif actuel	Proposition 2019
Aucun appareil de cuisson n'est autorisé dans l'office et dans les salles.	<b>250 €</b>	<b>500 €</b>
Toute modification électrique existante est interdite.	<b>sur devis par nos soins</b>	
Tous les matériels et équipements doivent être nettoyés et rester en place, hormis les chaises qui doivent être rangées.	<b>200 €</b>	<b>400 €</b>
Aucun déplacement des matériels de l'office n'est autorisé.	<b>150 €</b>	<b>300 €</b>
Tous les déchets ménagers doivent être évacués dans les containers mis à disposition en respectant le tri sélectif.	<b>150 €</b>	<b>300 €</b>
Tous dégâts constatés : matériel, équipement, etc...	<b>sur devis par nos soins</b>	

Utilisation non conforme à la demande	1 800 €

**Droits de places marché** : afin de redynamiser le marché, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de baisser le tarif des emplacements de marché à 1 €/ml.

**Création d'une redevance d'occupation du domaine public** : conformément aux obligations imposées par le code général de la propriété publique, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité d'instaurer les redevances pour occupations du domaine public suivantes :

Désignation du mode d'occupation	Tarif en € TTC
Terrasse non aménagée	10 € / m <sup>2</sup> / an
Terrasse aménagée	20 € / m <sup>2</sup> / an
Étalage	10 € / mètre linéaire / an
Véhicule et stand de vente au déballage (alimentaire, outillage, vêtements...) ; tarif existant déjà sur la Commune	1 € / mètre linéaire / an

**Acquisition d'une licence de débits de boissons de 4ème catégorie** : suite à la fermeture du bar Le Relai et dans la perspective d'un éventuel repreneur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir la licence de débits de boissons de 4ème catégorie attachée à ce commerce pour un montant de 5 500 €.

**Travaux d'éclairage public** : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEG pour la rénovation du système d'éclairage du gymnase Fournier pour un montant commun de 21 605 €.

**Création de poste** : dans le cadre du départ d'un agent actuellement en détachement, le conseil municipal à l'unanimité, a du créer un poste de gardien brigadier à temps complet.

**Transformation de poste** : le contrat à durée déterminée d'un plombier arrivant à échéance. Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de transformer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint technique à temps complet.

**Vente commune à Mr CARDOSO** : suite à l'acquisition d'un terrain par le biais d'une procédure de bien sans maître, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de céder la parcelle BK 351 pour un montant de 33 000 €. site. »